



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-50079>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-50079**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : Commune d'Hyères

Adresse : 12 Avenue Joseph Clotis, 83410 Hyeres cedex

Coordonnées :

Téléphone : +33 494007832

Télécopieur : +33 494007981

Courriel : Marches.publics@mairie-hyeres.com

Adresse internet : <https://www.hyeres.fr>

Point(s) de contact : Service de la commande publique

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FRL05

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_NaKzLofE_C

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Par voie électronique via : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_NaKzLofE_C

Section 3 - Description du marché

Intitulé : POLICE MUNICIPALE - Mise en place de la fourrière automobile sur la commune d'hyeres

Numéro de référence : D0125

CPV - Objet principal : 50118110

Type de marché : Services

Description succincte : Le contrat qui résultera de la présente consultation a pour objet de confier au délégataire la gestion du service public de la Fourrière automobile, soit la mission d'enlèvement des véhicules se trouvant sur le territoire communal aux fins de mise en fourrière, du gardiennage, de restitution en l'état au propriétaire ou de remise à un démolisseur ou au service des domaines. Le délégataire gèrera le service public de fourrière automobile à ses risques et périls. Il devra disposer de tous moyens nécessaires pour l'exécution de sa mission (terrains, locaux, véhicules d'enlèvement, mobiliers et personnel). Ces moyens ne sont pas exigés à titre exclusif pour la délégation : le délégataire pourra les affecter à une activité privée compatible avec l'activité de fourrière. De plus, le délégataire sera autorisé à bénéficier de délégations de service public ou de marchés publics d'autres collectivités. Il s'engagera toutefois à justifier d'un équipement et d'un personnel suffisant afin que la Commune ne subisse aucun préjudice ni aucune atteinte à la continuité de son service.

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 79713000

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL05

Lieu principal d'exécution ou de livraison : Commune d'Hyères

Description des prestations : Le contrat qui résultera de la présente consultation a pour objet de confier au délégataire la gestion du service public de la Fourrière automobile, soit la mission d'enlèvement des véhicules se trouvant sur le territoire communal aux fins de mise en fourrière, du gardiennage, de restitution en l'état au propriétaire ou de remise à un démolisseur ou au service des domaines. Le délégataire gèrera le service public de fourrière automobile à ses risques et périls. Il devra disposer de tous moyens nécessaires pour l'exécution de sa mission (terrains, locaux, véhicules d'enlèvement, mobiliers et personnel). Ces moyens ne sont pas exigés à titre exclusif pour la délégation : le délégataire pourra les affecter à une activité privée compatible avec l'activité de fourrière. De plus, le délégataire sera autorisé à bénéficier de délégations de service public ou de marchés publics d'autres collectivités. Il s'engagera toutefois à justifier d'un équipement et d'un personnel suffisant afin que la Commune ne subisse aucun préjudice ni aucune atteinte à la continuité de son service.

Critères d'attribution :

- La valeur technique jugée d'après les éléments énoncés dans la grille de notation : 80 % de la note. Les performances environnementales jugées d'après les éléments énoncés dans la grille de notation : 20 % de la note
- La valeur technique jugée d'après les éléments énoncés dans la grille de notation : 80 % de la note. Les performances environnementales jugées d'après les éléments énoncés dans la grille de notation : 20 % de la note

Durée de la concession : 48 mois à compter de la notification du marché.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Pièce 1 : lettre de candidature permettant d'identifier le candidat (dénomination, adresse, forme juridique) avec un pouvoir de la personne physique habilitée. La lettre fait impérativement apparaître le numéro SIREN ou SIRET du candidat et de l'ensemble des membres du groupement. En cas de groupement, la lettre doit indiquer la composition, la forme du groupement

et le nom du mandataire du groupement. Cette lettre doit être accompagnée des autorisations données au mandataire par chacun des membres du groupement. Ou Formulaire DC1 joint dûment complété. Pièce 2 : déclaration sur l'honneur attestant : 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du même code , sont exacts. Attestation en annexe ou Formulaire DC1 joint dûment complété. Pièce 3 : attestation sur l'honneur datée de moins de 3 mois à la date de remise des candidatures et signée sur le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (L5212-1 à L5212-5 Code du travail) (attestation sur l'honneur jointe) Attestation en annexe ou Formulaire DC1 joint dûment complété. Pièce 4 :L'agrément préfectoral de gardien de fourrière en vigueur prévu à l'article R325-24 du code de la route

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Pièce 1 : lettre de candidature permettant d'identifier le candidat (dénomination, adresse, forme juridique) avec un pouvoir de la personne physique habilitée. La lettre fait impérativement apparaître le numéro SIREN ou SIRET du candidat et de l'ensemble des membres du groupement. En cas de groupement, la lettre doit indiquer la composition, la forme du groupement et le nom du mandataire du groupement. Cette lettre doit être accompagnée des autorisations données au mandataire par chacun des membres du groupement. Ou Formulaire DC1 joint dûment complété. Pièce 2 : déclaration sur l'honneur attestant : 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du même code , sont exacts. Attestation en annexe ou Formulaire DC1 joint dûment complété. Pièce 3 : attestation sur l'honneur datée de moins de 3 mois à la date de remise des candidatures et signée sur le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (L5212-1 à L5212-5 Code du travail) (attestation sur l'honneur jointe) Attestation en annexe ou Formulaire DC1 joint dûment complété. Pièce 4 :L'agrément préfectoral de gardien de fourrière en vigueur prévu à l'article R325-24 du code de la route

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Garanties financières Pièce 6: Tout document permettant d'apprécier la capacité financière du candidat

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Néant

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Garanties professionnelles Pièce 5 : Références pertinentes du candidat au cours des cinq dernières années relatives à des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation. Ou tout document, renseignements ou pièces attestant de la capacité à assurer l'exploitation de l'activité déléguée : moyens techniques, garanties professionnelles, effectif en personnel, qualification du personnel, références détaillées du candidat dans le domaine de l'activité déléguée, etc... Éléments permettant d'apprécier la continuité du service public et l'égalité des usagers Les candidats devront produire tous les documents permettant au concédant d'apprécier, sans ambiguïté, leur aptitude à assurer la continuité et l'égalité des usagers devant le service public : Pièce 7 : Renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont le candidat dispose pour assurer la gestion et la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, objet de la présente délégation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Néant

Informations sur les concessions réservées :

Marché non réservé

Conditions liées à la concession :

Information relative à la profession :

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Gardien de fourrière - article R325-24 du code de la route

Conditions d'exécution de la concession : La convention de délégation de service public prendra effet à compter du 1er octobre 2025, ou à compter de sa notification, si celle-ci est postérieure, et prendra fin à l'expiration d'une période de 4 (quatre) ans. Il pourra être sollicité l'enlèvement des véhicules jusqu'au dernier jour de la convention. Le Délégué s'engage à intervenir de jour comme de nuit. Le délai d'intervention ne pourra en aucun cas dépasser une demi-heure à compter de l'appel téléphonique ou de la réception de la télécopie valant ordre d'intervention.

Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Section 5 - Procédure

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Premier semestre 2029

Informations sur les échanges électronique :

La facturation en ligne sera acceptée

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal administratif de Toulon

Adresse : 5 Rue Racine, 83041 Toulon

Coordonnées :

Courriel : Greffe.ta-toulon@juradm.fr

Adresse internet : <https://toulon.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Jusqu'à la signature du contrat, d'un référé précontractuel dans les conditions de l'article L551-1 et suivants du Code de justice administrative ; - à compter de la signature du contrat, d'un référé contractuel dans les conditions de l'article L551-13 et suivants du Code de justice administrative ; - Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, d'un recours en contestation de la validité du contrat, dans les conditions définies par le Conseil d'état dans sa décision du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne (n° 358994) qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site internet www.telerecours.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Nom Officiel : Tribunal administratif de Toulon

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/05/2025